

Fiche de données de sécurité

Cimegra

Date de révision : 2023/02/26

Version: 5.0

page: 1/12

(30772198/SDS_CPA_CA/FR)

1. Identification

Identifiant de produit utilisé sur l'étiquette

Cimegra

Usage recommandé du produit chimique et restrictions d'usage

Utilisation appropriée*: produit phytosanitaire, insecticide

* L'utilisation recommandée identifiée pour ce produit est fournie uniquement pour se conformer à une exigence du gouvernement fédéral et ne fait pas partie d'une spécification publiée par le vendeur. Les termes de cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) ne créent pas ni n'induisent de garantie, expresse ou implicite, y compris par incorporation dans ou référence à l'accord commercial du vendeur.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF Canada Inc.
5025 Creebank Road
Édifce A, Étage 2
Mississauga, ON, L4W 0B6, CANADA

Téléphone: +1 289 360-1300

Numéro d'appel d'urgence

Information 24 heures en cas d'urgence

CHEMTREC: 1-800-424-9300
BASF HOTLINE: (800) 454-COPE (2673)

Autres moyens d'identification

PCP # 33666

2. Identification des dangers

Conformément à la Réglementation sur les Produits Dangereux (SOR/2015-17)

Classification du produit

Carc.	2	Cancérogénicité
Aquatic Acute	1	Danger pour le milieu aquatique - aigu
Aquatic Chronic	1	Danger pour le milieu aquatique - chronique

Fiche de données de sécurité

Cimegra

Date de révision: 2023/02/26
Version: 5.0

page: 2/12
(30772198/SDS_CPA_CA/FR)

Éléments d'étiquetage

Pictogramme:



Mention d'avertissement:
Attention

Mention de Danger:

H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de Prudence (Prévention):

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P201 Veiller à obtenir des instructions spéciales avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Conseils de prudence (Intervention):

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.

Conseils de Prudence (Stockage):

P405 Garder sous clef.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Eliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales.

3. Composition / Information sur les ingrédients

Conformément à la Réglementation sur les Produits Dangereux (SOR/2015-17)

N-[2-bromo-4-(perfluoropropan-2-yl)-6-(trifluorométhyl)phényl]-2-fluoro-3-(N-méthylbenzamido)benzamide

Numéro CAS: 1207727-04-5

Teneur (W/W): 9.51 %

Synonyme: Broflanilide

Residues (petroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formaldehyde, sodium salts

Numéro CAS: 68425-94-5

Teneur (W/W): 1.0 - 3.0%

Synonyme: Residues (petroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formaldehyde, sodium salts

Fiche de données de sécurité

Cimegra

Date de révision: 2023/02/26
Version: 5.0

page: 3/12
(30772198/SDS_CPA_CA/FR)

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Indications générales:

Retirer les vêtements souillés.

Les secouristes devrait porter le matériel de protection personnel pour empêcher l'exposition. Retirer les vêtements souillés. Amener la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler 911 ou une ambulance, puis administrer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche. En cas d'intoxication, appeler un centre antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement, en se munissant de l'emballage ou de l'étiquette du produit.

Lorsque inhalé:

Repos, air frais, secours médical.

Lorsque en contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Lorsque en contact avec les yeux:

Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Retirer les verres de contact, s'il y a lieu, après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Lorsque avalé:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical. Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin. Ne jamais faire vomir ou faire avaler quelque chose par la bouche, si la personne blessée est inconsciente ou souffre de crampes.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, poudre d'extinction, mousse, dioxyde de carbone

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Fiche de données de sécurité

Cimegra

Date de révision: 2023/02/26
Version: 5.0

page: 4/12
(30772198/SDS_CPA_CA/FR)

Dangers lors de la lutte contre l'incendie:
monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, acide bromhydrique, fluorure d'hydrogène, Chlorure d'hydrogène, oxydes d'azote, oxydes de soufre, composés halogénés, composés de silice
Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

Conseils aux pompiers

Équipement de protection contre l'incendie:
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer. Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Placer la matière absorbée dans des conteneurs adaptés pour la réutiliser ou l'éliminer dans une installation agréée. La substance / le produit déversé(e) doit être récupéré(e) et utilisé(e) selon les taux des étiquettes dans la mesure du possible. Si la substance / le produit ne peut être utilisé(e), les déversements doivent être contenus, solidifiés et placés dans des conteneurs adaptés pour être jetés. Après avoir été décontaminée, la zone du déversement peut être lavée avec de l'eau. Collecter l'eau de lavage pour l'éliminer conformément aux méthodes approuvées.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour une manutention sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires. La substance/le produit n'est pas combustible. Le produit n'est pas explosif.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Fiche de données de sécurité

Cimegra

Date de révision: 2023/02/26

Version: 5.0

page: 5/12

(30772198/SDS_CPA_CA/FR)

Protéger des températures inférieures à : -10 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) en-dessous de la température indiquée pour une période prolongée.

Protéger des températures supérieures à : 40 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les utilisateurs de pesticides doivent se reporter à l'étiquette du produit pour les exigences en matière d'équipement de protection individuelle.

Pas de limites connues d'exposition professionnelle spécifiques à la substance.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Porter un système de filtre de type chimique / mécanique TC23C certifié NIOSH (ou équivalent) pour enlever une combinaison de particules, de gaz et de vapeurs. Pour les situations où les concentrations dans l'air peuvent dépasser le niveau pour lequel un appareil respiratoire filtrant est efficace ou où les niveaux sont inconnus ou mettent la vie en danger, utiliser un masque facial autonome à oxygène sous pression ou un masque facial respiratoire à adduction d'air avec échappement.

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques, Le choix des gants protecteurs doit se faire en fonction de l'évaluation par l'utilisateur des risques dans son milieu de travail.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales. Porter un masque protecteur ou des lunettes de protection (contre les agents chimiques) bien ajustées s'il y a risque d'éclaboussures.

Vêtements de protection:

La protection corporelle doit être choisie en fonction de l'activité et de l'exposition possible, p.ex.: protection pour la tête, tablier, bottes de protection, tenue de protection contre les produits chimiques.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique:	liquide
Odeur:	légère odeur
Seuil olfactif:	Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par inhalation.
Couleur:	blanc crème
Valeur du pH:	env. 6 - 8 (1 %(m), 20 °C)

Fiche de données de sécurité

Cimegra

Date de révision: 2023/02/26

Version: 5.0

page: 6/12

(30772198/SDS_CPA_CA/FR)

Point de fusion:	Le produit n'a pas été testé.
Point d'ébullition:	env. 100 °C
Point d'éclair:	Données se rapportant au solvant Du fait de la teneur importante en eau, la détermination du point éclair n'est pas nécessaire.
Inflammabilité:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.
Limite supérieure d'explosivité:	Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.
Auto-inflammation: SADT:	env. 560 °C > 75 °C
Pression de vapeur:	env. 23.4 hPa (20 °C)
Densité:	Données se rapportant au solvant env. 1.06 g/cm3 (20 °C)
Densité de vapeur:	non applicable
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow):	non applicable
Décomposition thermique:	170 °C, 70 kJ/kg (température Onset) 340 °C, 980 kJ/kg (température Onset) Il ne s'agit pas d'une substance auto-décomposable au sens de la classe 4.1 de la réglementation de transport ONU.
Viscosité dynamique:	env. 92.9 Pa.s (20 °C)
Solubilité dans l'eau:	dispersible
Vitesse d'évaporation:	non applicable
Autres informations:	Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette rubrique.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Propriétés oxydantes:
non comburant

Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Fiche de données de sécurité

Cimegra

Date de révision: 2023/02/26
Version: 5.0

page: 7/12
(30772198/SDS_CPA_CA/FR)

Conditions à éviter

Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

Matières incompatibles

acides forts, bases fortes, oxydants puissants

Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition:

Produits de décomposition dangereux: Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Décomposition thermique:

170 °C

(température Onset)

340 °C

(température Onset)

Il ne s'agit pas d'une substance auto-décomposable au sens de la classe 4.1 de la réglementation de transport ONU.

11. Données toxicologiques

Voie primaire d'exposition

Les voies de pénétration pour les solides et liquides sont l'ingestion et l'inhalation, mais peuvent inclure le contact avec les yeux ou la peau. Les voies de pénétration pour les gaz comprennent l'inhalation et le contact avec les yeux. Le contact avec la peau peut être une voie de pénétration pour les gaz liquéfiés.

Toxicité/Effets aigus

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë: Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique. Pratiquement pas toxique après inhalation unique.

Par voie orale

Type de valeur: DL50

espèce: rat

Valeur: > 2,000 mg/kg

Aucune mortalité n'a été constatée.

Inhalation

Type de valeur: CL50

espèce: rat (mâle/femelle)

Valeur: > 2.3 mg/l

durée d'exposition: 4 h

Concentration la plus élevée techniquement possible.

Par voie cutanée

Type de valeur: DL50

espèce: rat

Valeur: > 5,000 mg/kg

Evaluation des autres effets aigus

Fiche de données de sécurité

Cimegra

Date de révision: 2023/02/26

Version: 5.0

page: 8/12

(30772198/SDS_CPA_CA/FR)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):
Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Irritation / corrosion

Evaluation de l'effet irritant: Non-irritant pour la peau. Non-irritant pour les yeux.

Peau

espèce: lapin

Résultat: non irritant

Oeil

espèce: lapin

Résultat: non irritant

Sensibilisation

Evaluation de l'effet sensibilisant: Il n'y a aucun signe d'un éventuel effet de sensibilisation de la peau.

test de Buehler

espèce: cobaye

Résultat: non sensibilisant

Danger par Aspiration

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Pas de danger par aspiration attendu.

Toxicité/effets chroniques

Toxicité en cas d'exposition/administration répétée

Evaluation de la toxicité après administration répétée: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité génétique

Evaluation du caractère mutagène: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : N-[2-bromo-4-(perfluoropropan-2-yl)-6-(trifluorométhyl)phényl]-2-fluoro-3-(N-méthylbenzamido)benzamide

Evaluation du caractère cancérogène: Indications d'effet cancérogène possible en expérimentation animale.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

Fiche de données de sécurité

Cimegra

Date de révision: 2023/02/26
Version: 5.0

page: 9/12
(30772198/SDS_CPA_CA/FR)

Tératogénicité

Evaluation du caractère tératogène: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.

Autres informations

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

12. Données écologiques

Toxicité

Toxicité en milieu aquatique

Evaluation de la toxicité aquatique:

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité vis-à-vis des poissons

CL50 (96 h) > 0.886 mg/l, *Oncorhynchus mykiss*

Invertébrés aquatiques

CE50 (48 h) > 0.651 mg/l, *Daphnia magna*

Plantes aquatique(s)

CE50 (72 h) > 4.6 mg/l (taux de croissance), *Pseudokirchneriella subcapitata*

NOEC 0.91 mg/l, *Pseudokirchneriella subcapitata*

Effets chroniques sur poissons

Données relatives à : *N-[2-bromo-4-(perfluoropropan-2-yl)-6-(trifluorométhyl)phényl]-2-fluoro-3-(N-méthylbenzamido)benzamide*

NOEC (33 j) 0.051 mg/l, *Pimephales promelas*

NOEC (34 j) 0.010 mg/l, *Cyprinodon variegatus*

Effets chroniques sur invertébrés aquat.

Données relatives à : *N-[2-bromo-4-(perfluoropropan-2-yl)-6-(trifluorométhyl)phényl]-2-fluoro-3-(N-méthylbenzamido)benzamide*

NOEC (28 j) 0,0000063 mg/L, *Mysidopsis bahia*

Persistence et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O)

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O)

Données relatives à : *N-[2-bromo-4-(perfluoropropan-2-yl)-6-(trifluorométhyl)phényl]-2-fluoro-3-(N-méthylbenzamido)benzamide*

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

Fiche de données de sécurité

Cimegra

Date de révision: 2023/02/26
Version: 5.0

page: 10/12
(30772198/SDS_CPA_CA/FR)

Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Potentiel de bioaccumulation

Données relatives à : N-[2-bromo-4-(perfluoropropan-2-yl)-6-(trifluorométhyl)phényl]-2-fluoro-3-(N-méthylbenzamido)benzamide

Facteur de bioconcentration: 189 - 234, Oncorhynchus mykiss (Méthode OCDE 305)

Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : N-[2-bromo-4-(perfluoropropan-2-yl)-6-(trifluorométhyl)phényl]-2-fluoro-3-(N-méthylbenzamido)benzamide

Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

13. Données sur l'élimination

Élimination du produit:

Consulter l'étiquette du produit pour les consignes d'élimination et de recyclage.

Élimination des emballages:

Rincer le conteneur ou le revêtement selon les besoins pour l'élimination. Ajouter des résidus de rinçage pour vaporiser le réservoir. Recommander l'écrasement, le perçage ou d'autres moyens pour empêcher toute utilisation non autorisée des conteneurs utilisés. Respecter les préconisations complémentaires figurant sur l'étiquette du produit.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre

TDG

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport maritime

IMDG

Classe de danger: 9

Groupe d'emballage: III

Sea transport

IMDG

Hazard class: 9

Packing group: III

Fiche de données de sécurité

Cimegra

Date de révision: 2023/02/26
Version: 5.0

page: 11/12
(30772198/SDS_CPA_CA/FR)

N° d'identification:	UN 3082	ID number:	UN 3082
Étiquette de danger:	9, EHSM	Hazard label:	9, EHSM
Polluant marin:	OUI	Marine pollutant:	YES
Dénomination technique d'expédition:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient BROFLANILIDE)	Proper shipping name:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains BROFLANILIDE)

Transport aérien

IATA/ICAO
Classe de danger: 9
Groupe d'emballage: III
N° d'identification: UN 3082
Étiquette de danger: 9, EHSM
Dénomination technique d'expédition: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient BROFLANILIDE)

Air transport

IATA/ICAO
Hazard class: 9
Packing group: III
ID number: UN 3082
Hazard label: 9, EHSM
Proper shipping name: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains BROFLANILIDE)

Autres informations

Exempté de la réglementation en cas de transport par route ou par rail conformément aux dispositions du TMD 1.45.1. Cette exemption prévoit qu'aucun document d'expédition de marchandises dangereuses ou signal de sécurité n'est requis pour ce produit lorsqu'il est transporté par voie terrestre ou par rail.

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux

Status d'enregistrement:

Protection des cultures DSL, CA libre / exempté

Exigences de la loi sur les produits antiparasitaires en matière d'étiquetage

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requises pour les fiches de données de sécurité conformes au GHS. Voici les informations sur les dangers qui doivent figurer sur l'étiquette du produit antiparasitaire :

AVERTISSEMENT:

Contient l'allergène soja.

CONSERVER HORS DE LA PORTEE DES ENFANTS.

Laver soigneusement après toute manipulation du produit.

Il existe des exigences environnementales spécifiques au Canada pour la manipulation, l'utilisation et l'élimination de ce produit antiparasitaire, qui sont indiquées sur l'étiquette.

Fiche de données de sécurité

Cimegra

Date de révision: 2023/02/26
Version: 5.0

page: 12/12
(30772198/SDS_CPA_CA/FR)

16. Autres informations

FDS rédigée par:
BASF NA Product Regulations
FDS rédigée le: 2023/02/26

Nous soutenons les initiatives de la charte mondiale de la Gestion Responsable. Nous agissons positivement sur la santé et la sécurité de nos employées, clients, fournisseurs et voisins ainsi que sur la protection de l'environnement. Notre engagement dans le cadre du Responsible Care est total que ce soit pour commercer, opérer nos unités de production de façon sûre et responsable pour l'environnement, aider nos clients et fournisseurs à utiliser correctement nos produits. Nous voulons minimiser l'impact sur la société et l'environnement de nos activités de production, stockage, transport ainsi que l'impact de nos produits lors de leur utilisation et de leur traitement en fin de vie.

FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ